



- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

Québec, le 24 septembre 2012

Conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban
555, avenue des Loisirs
Notre-Dame-de-Montauban (Québec)
G0X 1W0

Objet : Taxation 2012

Monsieur le maire, mesdames et messieurs les conseillers,

Suite à plusieurs échanges avec des représentants de la municipalité concernant le dossier en objet, nous déplorons que monsieur le maire, Jean-Guy Lavoie, m'ait confirmé verbalement, le 27 août dernier, qu'il n'y avait rien à faire concernant l'augmentation exagérée du compte de taxes 2012.

Nous espérons que vous vous souvenez que monsieur Lavoie avait mentionné, le 1^{er} mai dernier, lors de la rencontre du Conseil municipal que le Conseil avait une ouverture sur ce dossier.

Nous avons rencontré la MRC de Mékinac tel que suggéré par monsieur Lavoie, le 8 juin dernier ; ce dernier était présent à cette rencontre. À la fin de cette rencontre, nous avons signifié à nouveau au maire que l'augmentation du compte de taxes n'était pas liée à l'évaluation de la MRC, mais à un taux d'imposition trop élevé.

Monsieur Lavoie avait promis d'organiser une rencontre avec le Conseil municipal, les dirigeants de la municipalité et les représentants de l'ARC. On se doutait bien de son volte-face... quand les délais s'étirent et s'étirent.

Une augmentation du compte de taxes pour les contribuables entre 55 % et 120 %, c'est exagéré, on est loin d'une augmentation se rapprochant du coût de la vie (2,8 % en 2012). De nombreux membres de notre Association voient leur compte de taxes augmenter de 1 000 \$ et même de 2 500 \$. Ça n'a aucun sens !

De plus, nous portions à votre attention dans notre correspondance du 26 mars 2012, que la taxation pour la police provinciale, spéciale voirie et spéciale caserne devrait être taxée à l'unité et non sur la valeur d'évaluation.

.../2





- 2420, rue Lemieux
- Québec, Québec
- G1P 2V4

2/...

Nous aimerions savoir ce qui justifie qu'une personne paie plus pour ces services si leur résidence et terrain sont évalués plus cher qu'une autre. Est-ce qu'ils auront plus de services et de surveillance de la police, auront-ils un service supérieur en cas d'incendie?

Les résidents autour d'un lac sont même désavantagés, car il est très rare et même exceptionnel de voir une auto-patrouille dans le secteur du Carillon et s'il y a un feu, le service ne sera pas plus rapide, car nous ne sommes pas à côté de la caserne.

Nous vous réitérons donc notre demande d'appliquer ce genre de taxation à l'unité pour ces services ainsi qu'une modification du taux de taxation pour l'année d'imposition 2012 et les années subséquentes afin que les augmentations du compte de taxes des contribuables de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban soient représentatives de l'augmentation de l'indice du coût de la vie.

Nous demeurons dans l'attente d'une réponse favorable de la part du Conseil municipal.

Serge Lachance, président

ARC

c.c. Membres
Conseil d'administration

